



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 56

Date de la convocation : jeudi 25 juin 2026

Délibération n° : DCM_2026_162

Matière 8.4

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (56)

Caroline Airiau, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Amandine Hervouet, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Didier Pohnu, Joris Raflebeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Jean-Luc Tilleau et Sandrine Villette.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (4)

Laurence Huet Andriot, Jean-Christophe Pencolé, Emma Sellier et Isabelle Suteau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Denis Allaire	Agnès Lesdema Legal
Elisabeth Amiot	Christian Gaborit
Nicolas Bahuau	Jean-François Ouvrard
Emilie Clemenceau	Vincent Blanchard
Alexandre De Fraissinette	Dominique Le Courtès
Vanessa Illan	Delphine Chateigner
Antoine Leroux	Joris Raflebeau

Secrétaire de séance : Adrien D'Hostel

St Macaire en Mauges – Dénomination des nouvelles voies privées ouvertes à la circulation publique – Site de la SACAIR

Pièce jointe : Plan des voies à dénommer

Rapporteur : Thierry ROUSSELOT, Adjoint en charge du Pôle Aménagement, Urbanisme et Centres-bourgs

EXPOSE DES MOTIFS

Suite au permis d'aménager accordé pour la réalisation d'un lotissement de 38 lots à bâtir et 3 îlots sur l'ancien site industriel de la SACAIR à St Macaire en Mauges, il convient de dénommer les voies desservant ces futures constructions.

Ces trois nouvelles voies, dont l'une raccordée au nord à la rue du Poirier et au sud à la rue de Bretagne, seront privées mais ouvertes à la circulation publique jusqu'à rétrocession de l'ensemble des espaces publics à la commune. Aussi, il appartient au Conseil municipal de dénommer, par délibération, ces voies après accord de l'aménageur.

Le Conseil délégué de St Macaire en Mauges propose de dénommer les voies nouvellement créées en lien avec l'activité de la fabrication de chaussures et pour conserver la mémoire de ce lieu qui a marqué l'histoire économique de la commune :

- rue de la SACAIR,
- allée des piqueuses,
- allée des patronniers.

Les dénominations proposées ne correspondent à aucune homonymie.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, l'article L.2122-21 7° et l'article L.2241-1,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 11 juin 2026,

VU le plan ci-annexé,

VU l'accord de l'aménageur,

CONSIDERANT qu'il convient de dénommer les nouvelles voies d'accès permettant de desservir les 38 lots à bâtir créés ainsi que les 3 îlots sur l'ancien site industriel de la SACAIR,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
63	63	0	0

- **DENOMME** les nouvelles voies créées :
 - Rue de la SACAIR : voie démarant rue du Poirier (entre le n°47 et le n°43) et terminant à l'intersection avec la rue de Bretagne (parcelles AA 80),
 - Allée des piqueuses : voie en impasse au départ de la rue de la SACAIR qui dessert les 3 îlots,
 - Allée des patronniers : voie en impasse au départ de la rue de la SACAIR en parallèle de l'allée des piqueuses (au sud).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant en charge de l'aménagement du territoire, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération et à effectuer les démarches nécessaires à la création de ces voies.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

